

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 40 (2003)
Heft: 1551

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public

domainepublic.ch

JAA 1002 Lausanne
Annoncer les rectifications
d'adresses

7 mars 2003
Domaine Public n° 1551
Depuis quarante ans,
un regard différent sur l'actualité

La relance «à la retirette»

Le professeur Joseph Deiss parle d'or. Il rappelle à ses collègues du Conseil fédéral qu'il n'est pas sage de s'accrocher à la rigueur budgétaire et de couper dans les dépenses de l'Etat en pleine récession économique. La contrainte constitutionnelle du frein à l'endettement brandi par Kaspar Villiger doit, en effet, tenir compte de la situation conjoncturelle.

L'ancien «Monsieur Prix» a raison. Il insiste sur la nécessité de combattre les ententes cartellaires et le cloisonnement du marché intérieur qui font obstacle à la croissance.

Le démocrate chrétien Joseph Deiss a la fibre sociale. Il veut mettre en œuvre tous les modèles possibles pour limiter la casse provoquée par la crise, à commencer par la mise à disposition de places d'apprentissage pour les jeunes. Le chef du Département de l'économie fait de légitimes mises en garde. Mal orientés ou trop tardifs, les plans de relance tombent parfois à côté de la cible. Encourager aujourd'hui la construction ne permettrait pas de freiner les pertes d'emploi qui touchent la banque, l'assurance ou l'aviation.

Comme patron de l'économie suisse, le conseiller fédéral Joseph Deiss devrait cependant aller plus loin. Et mettre en œuvre le mandat fixé par la Constitution : assurer une évolution régulière de la conjoncture. Une panoplie très complète permet à la Confédération de conduire une action anticyclique. Les plans de relance par l'encouragement à l'investissement sont bien connus. La Constitution a aussi l'audace de préco-

niser des rabais ou des hausses d'impôts et de taxes. L'impôt direct, toujours en décalage dans le temps, se prête mal à l'intervention sur la conjoncture. Mais une baisse de la TVA - pour autant qu'elle soit répercutée - offrirait un bol d'air immédiat à la consommation intérieure. Une réduction des prélèvements sur les salaires aurait aussi un effet direct sur la charge des entreprises et le revenu des ménages. Pascal Couchebin, l'ancien ministre de l'économie s'est judicieusement souvenu des vertus anticycliques des allégements de cotisations lorsqu'il s'est

agi de défendre la révision de la loi sur l'assurance chômage.

La maîtrise de la conjoncture économique n'est pas chose facile. Les «a qu'à» ont toujours tort. Mais on peut attendre du gouvernement qu'il étudie tous les aspects d'une véritable politique conjoncturelle. La Constitution donne de larges pouvoirs à l'Etat pour combattre les crises, y compris des mesures urgentes qui, bien préparées, peuvent entrer en force en l'espace d'une seule session parlementaire. Par a priori idéologique, l'Etat affiche un traditionnel scepticisme face aux interventions dans le domaine économique. Son attentisme l'amène à intervenir lorsqu'il est trop tard. Le débat parlementaire prévu pour ce printemps se tiendra alors que la récession est déjà vieille d'une année.

AT

Sommaire

Dossier de l'édition: Conjoncture: le frein plutôt que l'accélérateur (p. 2)

Amnistie fiscale: Une pratique douteuse très en vogue (p. 3)

Réforme du gouvernement: L'introuvable nouvelle formule (p. 4)

Architecture écologique: Urbanisation zéro CO₂ (p. 5)

Forum: Pour financer sûrement et solidairement le système de santé (p. 6)

Cinéma suisse: Faire des films, juste des films (p. 7)